



Règlement Festival Photoreporter OFF de Saint-Brieuc
du samedi 6 Octobre 2018 au dimanche 4 Novembre 2018 inclus

Article 1 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous, amateurs comme professionnels.

Ne peuvent concourir : les membres du jury.

La participation demandée aux photographes est de 10 € débitée si le photographe ou le collectif de photographes est retenu à l'issue du jury.

Article 2 : Thème

Le thème du reportage présenté est libre.

Article 3: Les droits et devoirs des parties prenantes

Le photographe s'engage à respecter les clauses ci-dessous :

-Le photographe s'engage pour la période du samedi 6 Octobre au dimanche 4 Novembre 2018 dans le cadre du festival OFF à exposer dans le lieu attribué par l'organisateur. Les lieux sont des commerces, des magasins avec des ouvertures et des fermetures propres à leur activité (restaurants, cafés, banques, magasins...), des galeries commerciales, des lieux institutionnels.

-Le photographe s'engage à exposer durant le festival OFF, le nombre et les photos retenues par le jury lors de la sélection en thème libre.

-Il est demandé de légender l'exposition. De plus, les photos devront être encadrées ou présentées sur un support au choix du photographe et accrochées chez l'exposant avant le vendredi 5 Octobre 2018 par le photographe ou son représentant. Les modalités d'organisation du décrochage seront à définir avec le lieu d'exposition.

-L'organisation de l'exposition est entièrement à la charge du photographe en concertation avec son lieu d'exposition (tirage, encadrement, réception des photos, accrochages...).

- L'organisation et les frais liés au vernissage de l'exposition (non obligatoire), sont à la charge du photographe et/ou du lieu d'accueil en accord avec lui.

Il est recommandé au photographe d'assurer si il le désire ses photos, même si l'exposant met tout en œuvre pour protéger l'exposition accueillie.

-La vente directe sur les lieux d'exposition ainsi que l'affichage des prix ne sont pas autorisés. Toutefois les relations commerciales sont permises en accord avec le responsable du lieu exposant.

-Le photographe autorise l'association « Le OFF » ainsi que le « Festival Photoreporter en Baie de St Brieuc » à publier les photos de communication de son exposition (300 dpi, résolution 1280x1024) qu'il aura lui-même déterminées lors du dépôt du dossier de présélection, sur tous les

supports existants ou ayant trait au OFF et au Festival Photoreporter.

-Dans leurs parcours photographiques, les exposants retenus préciseront « Le Off » lors de toute communication liée à leur participation lors du Festival Photoreporter en Baie de Saint-Brieuc.

-Le photographe accepte que l'exposition présentée soit projetée partiellement ou en totalité lors de présentations publiques.

-Il est interdit d'utiliser le logo et l'appellation « le Off » sans autorisation de l'association sous peine de poursuites judiciaires.

-Les reportages proposés ne devront pas avoir été exposés durant l'année écoulée en Bretagne et être inédits sur l'agglomération briochine.

Les exposants

- Ces derniers déterminent librement les horaires d'ouverture au public (en règle générale, leurs horaires propres d'ouverture).
- Ils déterminent également le nombre d'emplacements mis à disposition du photographe, l'éclairage disponible et le mode d'accrochage proposé.
- Ils déterminent en collaboration avec le photographe si besoin, le vernissage et son organisation, sachant que la date de celui-ci devra pour des raisons de communication, être transmise aux organisateurs du festival Photoreporter Off avant le 5 Octobre 2018 à l'adresse mail suivante : photoreporter2018.off@gmail.com.
- Les exposants retenus s'engagent à ne pas exposer sous le logo "PHOTOREPORTER LE OFF", des reportages qui ne seraient pas sélectionnés par le jury organisateur du "OFF".

L'association « Le Off » s'engage à :

- Informer le Photographe du lieu d'exposition qui lui est attribué,
- Assurer la communication du Off : Vernissage en début de festival, relations Presse, Flyers, Affiches, Facebook Photoreporter le OFF, Site web en propre (<http://festival-photoreporter-le-off.fr/>)
- Assurer un suivi technique et une présence tout au long du festival (nom et adresse mail fournis aux photographes retenus ainsi qu'aux exposants).

Article 4 : Modalités de participation

Pièces à joindre et à adresser par courrier à l'association :

÷ Fiche de renseignements dûment remplie et envoyée par courrier avec chèque de 10 €uros à l'ordre de Association le OFF.

Adresse : Photoreporter le OFF, 32 bis rue de Brest 22360 Languueux.

Pièces à joindre par mail à l'adresse photoreporter2018.off@gmail.com:

- Les photos proposées.
- 3 photos libres de droits que vous sélectionnerez pour toutes les communications du festival et qui seront à fournir en 300 dpi, résolution image 1280x1024.

Le présent règlement n'est pas à renvoyer. En signant la fiche d'inscription, le photographe s'engage à l'avoir lu et en avoir accepté les termes.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Article 5 : Jury

Tout dossier reçu sera soumis à un jury de sélection qui déterminera les expositions retenues pour l'édition 2018. Nous vous informerons de la décision du jury de sélection en Juin et de la démarche finale à suivre pour vos expositions .

Article 6 : Dotation

1) Deux prix du jury d'un montant de 500 € TTC et de 300 € TTC seront offerts par notre partenaire, le Crédit Mutuel de Bretagne, et seront remis par ce dernier, aux photographes ou collectifs de photographes retenus, lors du vernissage de début de festival.

2) Un des projets pourrait également être retenu par le jury pour être présenté en extérieur en centre ville de Saint-Brieuc; les frais de tirage de l'exposition seraient alors assurés par l'association et les épreuves réalisées sur bâches resteront la propriété du photographe ou du collectif de photographes, à l'issue du festival.

3) Les reportages des membres de l'association ne concourent pas aux prix du jury d'un montant de 500 € TTC et de 300 € TTC.

Article 7 : Envoi

Le dossier est à envoyer avant le samedi 19 Mai 2018 minuit, comme défini en article 4.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail **photoreporter2018.off@gmail.com**

Fait à Saint-Brieuc, le 14 Mars 2018

Mireille Sallarès
Présidente de l'association le OFF.